

EMPLOYEURS / SALARIÉS : LES DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

OBJECTIFS

- **Maîtriser la gestion quotidienne du personnel, de l'embauche à la rupture du contrat de travail.**
- **Connaître les droits et devoirs de chacun, en lien avec la législation.**
- **Sécuriser les relations du travail dans leur secteur d'activité.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Anticiper les conflits éventuels avec les salariés et tenter de les résoudre.
- Respecter les obligations légales du recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

CONTENU

- Les obligations générales de l'entreprise.
- Les préalables à l'embauche d'un salarié.
- Le contrat de travail et les clauses importantes.
- Les droits et devoirs de chacun pendant l'exécution du contrat de travail (conditions de travail, durée du travail, rémunération...).
- Les différents types de rupture d'un contrat de travail.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation PowerPoint / Exemples / Échanges / Cas pratiques

FORMATEURS

Juristes en droit du travail du Cerfrance Poitou-Charentes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



1 JOUR (7H)



252 €* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 42 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4^a du Code Général des Impôts



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr [via cette page >](#)
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : formationclient@pch.cerfrance.fr